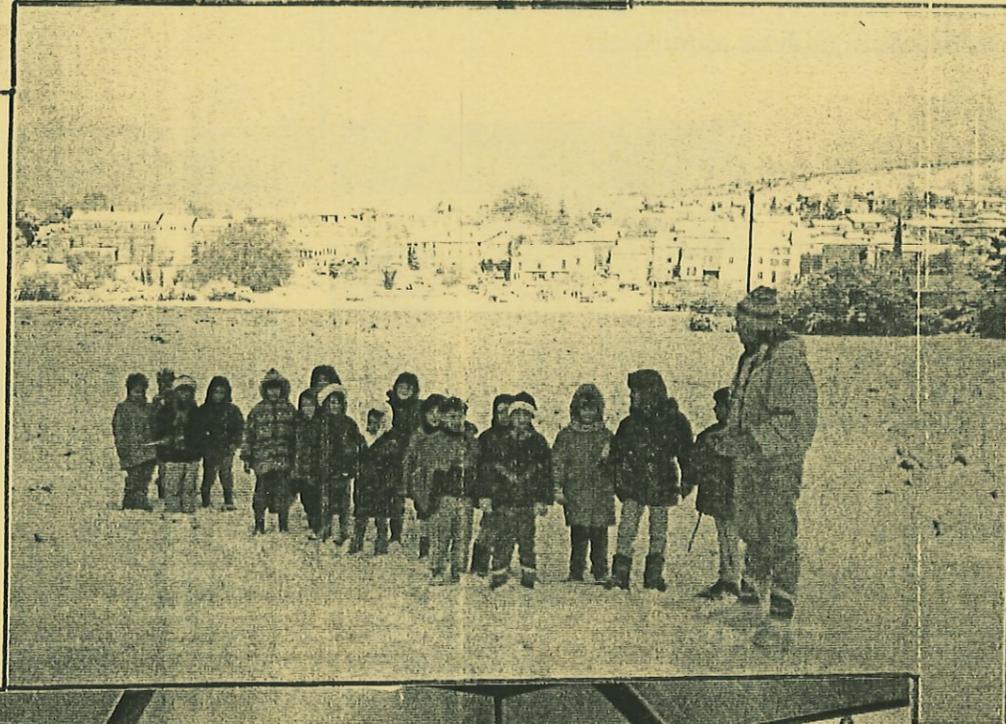


L'arbre de Noël des Ecoles organisé par l'Association des Parents d'Elèves et les Enseignants, avec l'aide de la Mairie, est toujours un moment de joie pour les enfants du village, tous réunis.

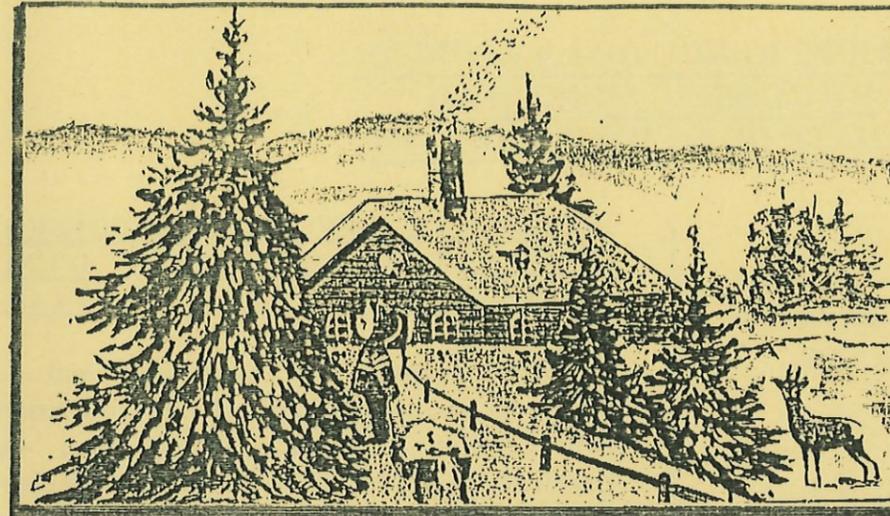


Une promenade peu fréquente à Ste-Anastasia avec, en toile de fond le blanc panorama du village.



Comme chaque année, le Loto du Comité des Fêtes connaît animation et succès.

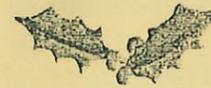
SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN
MUNICIPAL

DÉCEMBRE 1995

N°74



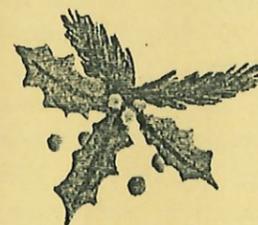
LE MOT DU MAIRE

Chaque année, à l'instant de vous adresser avec le Conseil Municipal ces voeux traditionnels, j'éprouve toujours le même scrupule devant cette facilité qui m'est offerte par l'usage de vous parler davantage d'espoir, que de réalités quotidiennes.

En ces années de crise durable, par ces temps de difficultés et de perspectives incertaines, c'est bien pourtant à l'indispensable utopie « qui seule est belle. » qu'il nous faut croire encore.

Aussi, cet espoir en l'avenir de notre village, en de vrais emplois pour nos enfants, en votre santé et en votre réussite, je le forme de tout coeur, pour chacun de vous et pour tous ceux qui dans la vie vous accompagnent.

Bonne et heureuse année 1996.



Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1er DÉCEMBRE 1995

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES LAURENT, BOCQUET.
MM. BROSSAUD, ISTRIA, CUENOT,
FADDA, LALANDEC, JURAVER, RAYNAUD,
ABELLO, RÉMY, TOSELLO, CORBIER.
Sous la présidence de M. MORIN.

ÉTAIT ABSENT (EXCUSE) :

M. DEHAYE donne procuration à M. FADDA.

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de voter une subvention pour l'association du personnel communal.
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision et décide de fixer le montant de la subvention à 6000 Francs.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

ACQUISITION DE DIVERS MATÉRIELS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de matériels :

- ⇒ AGEI : chauffage salle polyvalente....60 000 F H.T.
- ⇒ BERGER LEVRAULT : ordinateur.....40 000 F H.T.
- ⇒ TOTAL.....100 000 F H.T.

Il présente les devis estimatifs de cette acquisition et propose le plan de financement ci-dessous :

- ⇒ montant du projet.....100 000 F
- ⇒ subvention espérée.....50 000 F
- ⇒ autofinancement.....50 000 F

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter du conseil Général une subvention pour l'acquisition de matériels d'un montant de 50 000 F.
Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ACQUISITION D'UNE ANCIENNE GARE ET D'UN TRAIN ATTENANT

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général une subvention pour l'aider à financer l'acquisition de l'ancienne gare S.N.C.F. et une partie de la cour des voyageurs, cadastrés section A2 N°624 et N°620 (partie) pour une superficie de 4670 m² (délibération en date du 17/03/65 N°07/95).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de solliciter l'octroi d'une subvention spécifique au Conseil Général et décide le plan de financement suivant, montant du projet :

- ⇒ bâti 150 m² x 1500 F/m² = 225 000 F
- ⇒ terrain 4670 m² x 18 F/m² = 84 060 F
- ⇒ TOTAL.....309 060 F

Plan de financement :
⇒ subvention espérée du C.G.....100 000 F
⇒ autofinancement.....209 060 F
Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION FONCIÈRE NÉCESSAIRE A L'IMPLANTATION DE LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réalisation d'une école primaire au quartier les Horts, l'opportunité d'acquérir un terrain est offerte à la Commune. Madame ALLARD, propriétaire du terrain cadastré section D N°73 de 530 m² vient de proposer à la Commune une transaction à l'amiable au prix de 70 000 F, zone UBb (constructible sur lots de 500 m²).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- l'acquisition de cette parcelle et sollicite l'octroi d'une subvention spécifique du Conseil Général dans le cadre de la politique d'acquisition foncière ;

ARTISTES AMATEURS, CECI VOUS CONCERNE

Plusieurs personnes, artistes peintres amateurs demeurant dans notre village ont formulé le désir de pouvoir exposer leurs oeuvres. Soucieuse d'encourager et d'aider ces artistes, la commune propose de mettre à leur disposition la salle polyvalente durant un week-end. Cette exposition pourrait avoir lieu en mai 1996. Nous demandons à toutes les personnes intéressées de bien vouloir se faire connaître le plus tôt possible. Une réunion aura lieu ensuite afin d'examiner ensemble les modalités pratiques de cette expo. La date exacte de la réunion sera indiquée dans un prochain bulletin municipal.

ATELIER VOCAL « LA VOIX ENCHANTÉE »

A la suite de notre article paru dans le bulletin de novembre dernier, Madame KARPOVITZ précise qu'il lui serait possible, selon le nombre de personnes intéressées, de venir à SAINTE-ANASTASIE pour donner ses leçons.

- Pour mémoire :
- cours de « solfège-chanteur » (cours collectifs, au moins 5 personnes) : 20 F/personne ;
 - également cours particuliers, etc...

Pour tout renseignement, téléphonez à CAMPS LA SOURCE (tél. 94.80.85.92) ou à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE (tél. 94.72.21.19).

Nous attendions depuis deux ans la venue de cet ensemble vocal dont la réputation a dépassé les limites de la région Brignolaise.



NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Téo SAUZEDE, né le 6 décembre. Nous présentons toutes nos félicitations aux parents.

DÉCÈS

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame SCHAAB Veuve RAINERI Emma, décédée le 1 décembre. Nous présentons à la famille nos très sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Les enfants de Madame SCHAAB Emma Veuve RAINERI remercient vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de Madame SCHAAB Emma.

CONCERT VOCAL DU 16 DÉCEMBRE

Malgré le temps maussade de ce soir là, les auditeurs se pressèrent, nombreux, pour entendre l'orchestre polyphonique « VENT DES COLLINES » du VAL. C'était Noël qui commençait dans notre salle, puisque durant plus d'une heure, les 40 personnes qui composaient l'orchestre ont interprété des chants de Noël : Noël populaires, Noël à travers la musique classique, enfin Noël et la Provence, dirigés avec brio par un chef de chœur de grande classe, en la personne de Monsieur GAUTIER, Maire du VAL. Ils ont été, bien entendu, applaudis chaleureusement par l'assistance et le vin d'honneur qui suivit le concert permit à tous de faire plus amplement connaissance.

**A.S.L. SAINTE-ANASTASIE
SECTION FOOTBALL « L'ÉTOILE
SPORTIVE »**

C'est avec un peu d'avance que le Père Noël est passé pour nos petits joueurs : « survêtements, shorts, chaussettes, protège-tibias » ont été distribués, et nous espérons pour bientôt un sponsor pour nos maillots. Maintenant que nous avons le nécessaire pour les entraînements, il faudrait que nos petits joueurs viennent régulièrement aux entraînements afin de progresser et de pouvoir être sélectionnés pour les matchs.

Nous prenons toujours les inscriptions pour les joueurs débutants : s'adresser à Monsieur POINTET ou à Monsieur IVARS, sur le terrain le mercredi à partir de 15 heures et le samedi à 14 heures. En espérant avoir d'autres joueurs, car il n'est jamais trop tard pour commencer la saison et pour que le football de SAINTE-ANASTASIE trouve sa place, grâce à nos petits joueurs, il faudrait que ceux-ci soient ponctuels aux entraînements. Nous comptons sur vous, parents, pour nous aider. Dirigeants, entraîneurs et joueurs, nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ÉTOILE SPORTIVE

FRANCHISE POSTALE

Le Conseil Municipal rappelle que le maire de la Commune remplit des fonctions distinctes en tant que représentant de la Commune et en tant que représentant de l'État. Il rappelle également que la franchise postale concerne les actions relevant de l'autorité de l'État pour les missions exécutées par le Maire en sa qualité d'agent de l'État.

La suppression totale au 1er janvier 1996 de la franchise postale entraînera pour chaque Commune un surcroît de fonctionnement estimé à 10 F par an et par habitant, soit un montant de 8 à 10 fois supérieur à la dotation de compensation annoncée (1,18 F par an et habitant). Une telle décision est inacceptable sans une juste et durable compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- réaffirme son attachement au service postal de proximité,
- proteste vigoureusement contre la suppression de la franchise postale pour les missions de l'État du Maire,
- refuse son surcroît inacceptable pour le budget communal,
- demande au Ministère de l'Intérieur une juste et durable compensation.

- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction. Le plan de financement se présente de la façon suivante :
 ⇒ montant du projet.....70 000 F
 ⇒ subvention espérée du C.G.....25 000 F
 ⇒ le reste en autofinancement, soit45 000 F
 Adopté à l'unanimité.

VIREMENT DE CHAPITRES A CHAPITRES

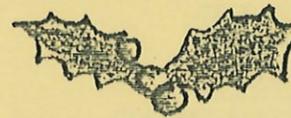
Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitres à chapitres suivants :

- ⇒ article 669 : dépenses imprévues- 12 280 F
- ⇒ article 660 : fêtes et cérémonies+ 12 280 F

- ⇒ article 29 : dépenses imprévues - 49 172 F
- ⇒ article 2147 P3 : acquisition matériels +49 172 F

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré accepte cette décision.

Adopté à l'unanimité.



LA VIE AU VILLAGE

CINÉMA

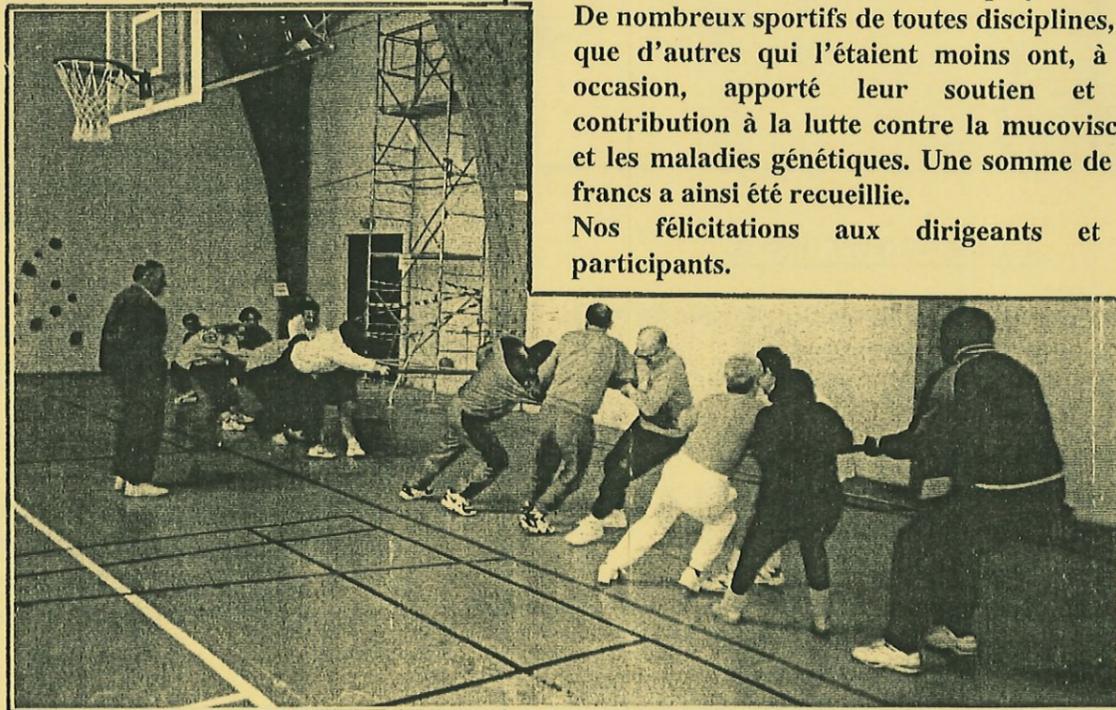
Samedi 23 décembre : récréation enfantine, salle polyvalente à 17 H 30 : CASPER LE FANTÔME.

**JOURNÉE TELETHON
ORGANISÉE PAR LE CLUB DE VOLLEY-
BALL**

A l'initiative du Président, Bernard SCLAFANI, et du Bureau de l'association, une épreuve volley-téléthon s'est déroulée le dimanche 10 décembre à la salle polyvalente.

De nombreux sportifs de toutes disciplines, ainsi que d'autres qui l'étaient moins ont, à cette occasion, apporté leur soutien et leur contribution à la lutte contre la mucoviscidose et les maladies génétiques. Une somme de 1070 francs a ainsi été recueillie.

Nos félicitations aux dirigeants et aux participants.



Le retour en force d'un jeu de foire !
Oh! Hisse!...

CHRONIQUE MUNICIPALE

CÉRÉMONIE ANNUELLE DES VOEUX

Le Maire et le Conseil Municipal seront honorés de votre présence à la traditionnelle présentation des voeux aux associations et aux habitants du village, le Samedi 6 Janvier 1996 à 11 Heures, à la Salle Polyvalente.

DÉBROUSSAILLEMENT

Comme chaque mois, nous appelons votre attention sur l'obligation et plus encore sur la nécessité de procéder au débroussaillage des abords de votre habitation.

Le temps passe vite et, comme vous le savez, ces opérations ne seront plus possible après le 15 mars.

CROSS DES ÉCOLES

Cette épreuve prévue initialement pour le samedi 16 décembre, a dû être reportée en raison des intempéries; elle se déroulera donc le samedi 6 janvier 1996 à 9 heures.

N'oubliez pas « tout de même, à 11 heures, un autre rendez-vous à la salle polyvalente !

MERCI.

INFORMATIONS UTILES

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.72.21.19. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au 94.72.27.82.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 31 décembre.....Dr PONSON.....94.28.32.89.
Le 01 janvier.....Dr PONSON.....94.28.32.89.
Le 07 janvier.....Dr FAURE.....94.78.33.81.
Le 14 janvier.....Dr LE MADEC...94.59.69.52.
Le 21 janvier.....Dr ARNAUD.....94.80.26.94.
Le 28 janvier.....Dr MATHIE.....94.59.62.97.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARIN Véronique, Assistante Sociale, tient une permanence, à la Mairie, le premier vendredi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

INTERVENTION SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis numéro donné par répondeur.

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE

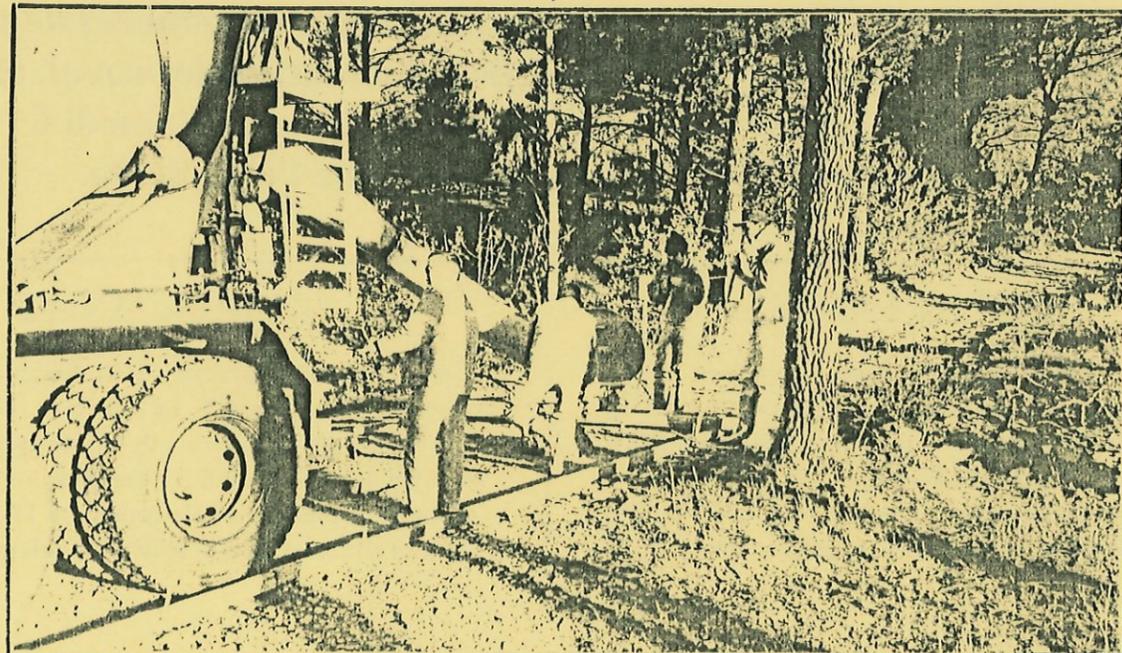
CHEMINS :

Achèvement de l'opération programmée pour 1995 de bétonnage des chemins.

Cette année, une nouvelle formule de béton routier a été utilisée sur recommandation expresse des fabricants, les résultats obtenus s'étant révélés satisfaisants. Outre les adjuvants utilisés habituellement, on mélange au béton des

fibres de polypropylène qui jouent le rôle de treillis soudé. Il en résulte une mise en oeuvre plus facile, plus rapide et un prix de revient plus bas.

Il nous incombe, avant de débiter l'opération 1997, de vérifier les résultats obtenus avec cette nouvelle formule.



LA VIE ASSOCIATIVE

BASKET-BALL

MATCHES PRE-EXCELLENCE MASCULINS B

Le 06/01/96 à 17 H 30 :

GRIMAUD/SAINTE-ANASTASIE

Le 20/01/96 à 16 H 00 :

SAINTE-ANASTASIE/STE MAXIME

Le 27/01/96 à 18 H 30 :

LES ARCS/SAINTE-ANASTASIE

MATCHES POUSSINES POULE 1

Le 07/01/96 :

LES ARCS/SAINTE-ANASTASIE

Le 13/01/96 :

ST TROPEZ/SAINTE-ANASTASIE

Le 20/01/96 :

SAINTE-ANASTASIE/ROQUEBRUNE

Le 27/01/96 :

SAINTE-ANASTASIE/DUC

MATCHES POUSSINS POULE 2

Le 13/01/96 :

SAINTE-ANASTASIE/STE MAXIME

Le 20/01/96 :

SAINTE-ANASTASIE/ST TROPEZ

Le 27/01/96 :

GRIMAUD/SAINTE-ANASTASIE

MATCHES SENIORS HONNEUR MASCULINS

Le 09/01/96 à 20 H 30 :

BANDOL/SAINTE-ANASTASIE

Le 21/01/96 à 09 H 00 :

SAINTE-ANASTASIE/GRIMAUD

Le 27/01/96 à 20 H 00 :

SOLLIES-PONT/SAINTE-ANASTASIE

MATCHES BENJAMINS HONNEUR MASCULINS

Le 14/01/96 à 10 H 30 :

B.C.O.V./SAINTE-ANASTASIE

Le 21/01/96 à 10 H 30 :

SAINTE-ANASTASIE/SALERNES

Le 28/01/96 à 10 H 30 :

SANARY/SAINTE-ANASTASIE



La relève assurée par les mini-basketters.

II LES TARIES

⇒ 300 F pour le 1er membre

⇒ 200 F pour le 2ème membre (obligatoire ! il ne peut plus faire figure « d'invité régulier »)

⇒ 300 F pour le 1er membre

⇒ 100 F par enfant (également obligatoire car un enfant ne pourra plus être invité par ses parents)

ENFANTS (MOINS DE 15 ANS)

⇒ 100 F pour les enfants de l'école de tennis avec clé et cadenas (seulement pendant la période scolaire hors été, soit jusqu'en juin).

La caution est de 50 F par carte pour la location du cadenas.

Nous demandons à chacun d'entre vous de respecter le règlement intérieur du club et nous vous souhaitons nos meilleurs voeux pour l'année 1996.

LE BUREAU

CLUB DE TENNIS S.A.

Le Bureau vous informe de sa décision prise à l'unanimité, de modifier les modalités d'adhésion pour l'année 1996.

I LA CARTE FAMILIALE

Chaque membre d'une même famille devra avoir OBLIGATOIREMENT sa carte individuelle et nominative (exemple : un premier membre ne pourra pas « inviter régulièrement » un deuxième membre de sa famille. Celui-ci devra avoir sa carte).

TOUT JOUEUR DEVRA DONC POSSÉDER SA PROPRE CARTE.

Les adhérents auront la possibilité d'accueillir un invité gratuitement mais à TITRE EXCEPTIONNEL.

SALAGE-SABLAGE DES CHEMINS :

Les chutes de neige que nous avons connues étaient suffisantes pour perturber la circulation dans notre commune où la topographie est assez accidentée.

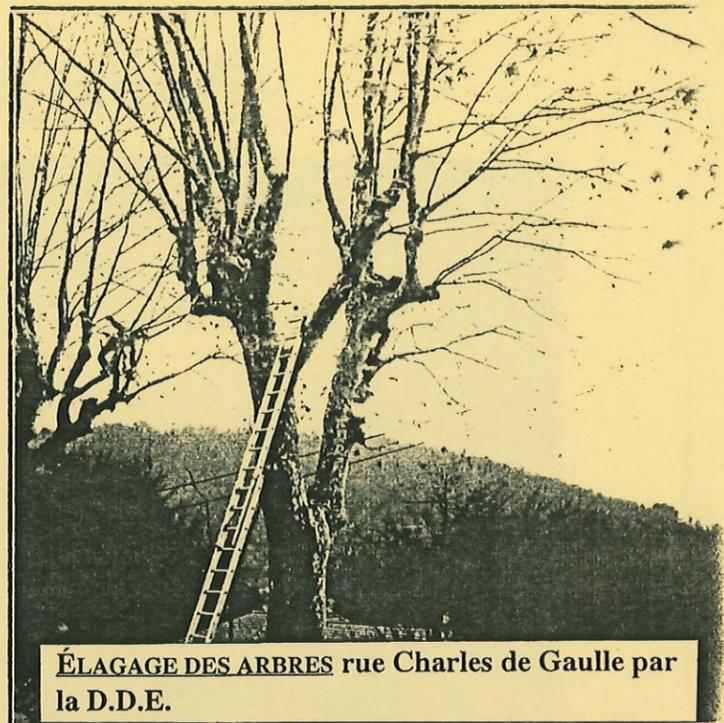
Ce fut l'occasion d'inaugurer la saleuse-sableuse dont la Mairie avait fait l'acquisition l'an dernier.

Cet engin, rapidement et facilement utilisable, permet un travail plus rapide, donc plus efficace, dès la chute des premiers flocons.

Ainsi, bon nombre de nos concitoyens qui auraient été « bloqués » chez eux ont pu, malgré la neige, vaquer à certaines de leurs occupations.

FETES DE FIN D'ANNEE :

Décoration de la salle polyvalente, installations de sapins : écoles, restaurant scolaire.



ÉLAGAGE DES ARBRES rue Charles de Gaulle par la D.D.E.

RAMASSAGE DES « MONSTRES »

Le prochain ramassage des « monstres » aura lieu jeudi 28 décembre 1995.

A partir de 1996, le ramassage se fera le dernier lundi de chaque mois. Les prochains ramassages auront donc lieu :

- lundi 29 janvier 1996
- lundi 26 février 1996
- lundi 25 mars 1996

Ce changement de calendrier est fait à titre d'essai pour deux raisons qui pourraient être plausibles :

- les résidents permanents profitent du samedi et du dimanche pour « nettoyer » leur maison,
- les propriétaires de résidences secondaires usent des mêmes jours, à l'occasion de leurs passages occasionnels, pour procéder à la même opération.

Notre village connaîtrait ainsi un peu plus de netteté aux abords des containers où apparaissent des « monstres » et bien d'autres « choses » -qui ne sont pas des ordures ménagères- sitôt après le ramassage mensuel. C'est le voeu formulé.

Contrôle inopiné des cars de transports scolaires : Une opération souvent superflue mais parfois combien utile !

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Ce lundi 18 décembre à 17 heures, la Gendarmerie Nationale secondée par notre Garde Municipal a procédé, en présence de la Commission Municipale des transports scolaires (Messieurs TOSELLO et BROSSAUD), à un contrôle des cars de transports scolaires.



5

REPAS DES « ANCIENS »
DU MERCREDI 13 DECEMBRE



Si cette journée commença bien mal, avec une neige inattendue et gênante, les obstacles inhérents à ce mauvais temps furent heureusement franchis et la fête se déroula finalement dans de bonnes conditions.

Une centaine de convives se sont retrouvés autour de tables joliment décorées et ont partagé l'excellent repas qui leur fut servi. Le trio « Mario Viridis » anima avec bonheur cette journée, par des chants, de la musique de danse, fort appréciés de tous. Nous en remercions de tout coeur les trois musiciens.

Comme l'an dernier, Monsieur Gilbert COLON (Taxis de l'Issole), assisté de son beau-fils, assura le transport de nombreuses personnes qui n'auraient pu venir autrement. Sa tâche fut compliquée par la neige qui rendait les déplacements plus difficiles. Nous le remercions vivement pour sa compétence, son dévouement et son désintéressement, puisque ses services ont été entièrement bénévoles.

Une bonne journée, vouée à la gaieté et à l'amitié, pour tous les participants !

UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Club des Randonneurs de SAINTE-ANASTASIE avait sollicité de la Commune l'autorisation de pouvoir utiliser la salle des Fêtes, le 31 décembre, pour y organiser un réveillon. Aucune autre candidature de club ne s'étant alors manifesté

Aujourd'hui, pour diverses raisons tenant pour l'ensemble à l'organisation, le club a renoncé à utiliser cette salle. En conséquence, celle-ci se trouve libre de toute réservation.

PROTECTION DES COMPTEURS CONTRE
LE GEL

Avant l'arrivée d'hiver, songez à protéger efficacement vos compteurs d'eau contre le gel. Souvenez-vous qu'en dépit d'hivers précédents peu rigoureux, des températures négatives allant jusqu'à -18° ont été observées à SAINTE-ANASTASIE, il y a environ 10 ans.

Dans ce bulletin, vous trouverez l'éditorial de notre Conseiller Général Gérard FABRE. Il y souligne notamment les axes et les actions du Conseil Général dans notre Canton.

